



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL

FC NANTES / CARDIFF CITY FC / EMILIANO SALA

CARDIFF CITY FOOTBALL CLUB A SAISI LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 5 décembre 2019 - Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré l'appel interjeté par Cardiff City Football Club contre le Football Club de Nantes concernant la décision rendue par le Bureau de la Commission du Statut du Joueur de la FIFA le 30 octobre 2019 (la décision attaquée). Par cette décision, Cardiff City FC a été condamné à payer 6 millions d'euros au FC Nantes pour le transfert entre les deux clubs du joueur Emiliano Sala.

Cardiff City FC conclut à l'annulation de la décision attaquée et demande au TAS de déclarer que Cardiff City FC ne doit aucune somme d'argent au FC Nantes.

Conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport, le règlement régissant les procédures du TAS, une procédure d'arbitrage d'appel a été ouverte. Les conseils de Cardiff City FC et du FC Nantes se sont entendus pour déterminer un calendrier de procédure *ad hoc*. Une audience sera vraisemblablement fixée au printemps 2020. Il est peu probable qu'une sentence finale ne soit rendue avant juin 2020.

Le TAS ne fera pas d'autres commentaires sur la procédure en cours.